

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ACELEPRYN G INSECTICIDE

Code de conception : A20375A

Produit Numéro d'enregistrement : 33498

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Syngenta Canada Inc.

Adresse : 140 Research Lane, Research Park
Guelph ON N1G 4Z3
Canada

Téléphone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Fac-similé : 1-519-823-0504

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-327-8633 (FAST MED)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
butene, homopolymère	9003-29-6	$\geq 1 - < 5$
chlorantraniliprole	500008-45-7	0.2

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

- produit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Maintenir la personne au chaud et au repos.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement à l'eau abondante.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Retirez les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Non-spécifique
Aucun symptôme connu ou prévu.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique n'est disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les petits incendies
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands incendies
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).
L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
- Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8. Éviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Confiner le déversement, ramasser avec un aspirateur électriquement protégé ou par brossage mouillé et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements locaux. (Voir la section 13). Ne pas utiliser une brosse ou de l'air comprimé afin d'éviter de créer de nuage de poudre. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre l'incendie. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Pas de conditions spéciales d'entreposage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
chlorantraniliprole	500008-45-7	TWA	5 mg/m ³	Syngenta
		TWA	10 mg/m ³ (Poussière totale)	Fournisseur
		TWA	5 mg/m ³	Fournisseur

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

			(Poussière inhalable)	
--	--	--	-----------------------	--

Mesures d'ordre technique

: LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

La portée de ces mesures de protection est fonction des risques réels liés à l'utilisation.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains

Remarques : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Choisir les moyens de protection de la peau et du corps en fonction des exigences physiques du travail à effectuer.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels. Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel.
Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granules

Couleur : brun pâle

Odeur : légère

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	5 - 9 Concentration: 1 % w/v
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	0.85 g/ml
Solubilité		
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucun raisonnablement prévisible.

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Pas de décomposition si utilisé selon les indications.
Produits incompatibles	: Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 6.2 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Composants:**chlorantraniliprole:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5.2 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Composants:**butene, homopolymer:**

Résultat : Irritant pour la peau.

chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:**chlorantraniliprole:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Espèce : Souris

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:**chlorantraniliprole:**

Espèce : Cobaye

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité de la cellule germinale**Composants:****chlorantraniliprole:**

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****chlorantraniliprole:**

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****chlorantraniliprole:**

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la
- Évaluation fertilité.

STOT - exposition unique**Composants:****chlorantraniliprole:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée**Composants:****chlorantraniliprole:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée**Composants:****chlorantraniliprole:**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité par aspiration**Composants:****butene, homopolymer:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

chlorantraniliprole:

Aucune classification de toxicité par aspiration

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : La classification du produit est fondée sur la somme des
concentrations des composants classés.

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Composants:**chlorantraniliprole:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 13.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 15.1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0116 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): > 2 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 90 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00447 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- NOEC (Chironomus riparius): 0.0025 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Persistence et dégradabilité**Composants:****chlorantraniliprole:**

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****chlorantraniliprole:**

- Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version 1.0 Date de révision: 10/22/2019 Numéro de la FDS: S00058139103 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Mobilité dans le sol**Composants:****chlorantraniliprole:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Autres effets néfastes**Composants:****chlorantraniliprole:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.

Vider les restes du contenu.

Récipients à rincer 3 fois.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.0	10/22/2019	S00058139103	

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Attention, contient l'allergène lait

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

chlorantraniliprole

dolomite (CaMg(CO₃)₂)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujéti à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé

ACELEPRYN G INSECTICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.0	10/22/2019	S00058139103	

et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 10/22/2019

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F